

COMMUNE DE SAINT-CYR
CONSEIL MUNICIPAL -Réunion du 15 AVRIL 2025-
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

VOTE DU BUDGET 2025.

Présenté par le Maire, il est voté à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes.

Budget principal : 689 132.10€ pour la section de fonctionnement et 297 008.12€ pour la section d'investissement.

Budget annexe lotissement du Pré Mou : 307 910.26€ pour le fonctionnement et 362 665.54€ pour l'investissement.

Budget annexe assainissement : 57 788.00€ pour le fonctionnement et 104 008.83€ pour l'investissement.

CHOIX DES SANITAIRES POUR LA PLACE DE L'ABBE ELIAS.

A l'unanimité, le conseil municipal choisit des sanitaires publics semi-automatiques et accepte le devis de la société Mobilier Urbain Beaujolais qui s'élève à 33 000€ TTC.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE.

A l'unanimité, le conseil municipal demande une subvention à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour une partie des travaux d'aménagement de la place de l'Abbé Elias, la portion éligible s'élevant à 133 099.74€ HT.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CIAS.

A l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer la convention de participation au service de portage de repas à domicile. Le montant de participation des communes a été fixé par le Conseil d'administration du CIAS à 1€ par habitant.